

cheval n'est-il pas la victime? Je vais vous en dénoncer quelques-unes.

La nature a tapissé la face interne des oreilles de longs poils qu'elle a destinés à s'opposer à l'introduction des corps étrangers dans cet organe; eh bi n! ce seroit un cas d'exclusion pour un palfrenier que de ne pas raser exactement l'intérieur des oreilles, & tous ceux qui ont écrit sur les soins qu'exigent les chevaux n'ont pas manqué de conseiller cette opération & d'indiquer la manière de la faire.

La crinière, dont le cheval semble s'enorgueillir, qui lui donne tant de noblesse, dont la perte lui cause des regrets que Sophocle a décrits d'une manière si touchante, la crinière, naturellement divisée en deux parties destinées à couvrir, à défendre les deux côtés de l'encolure, on l'éclaircit, on l'abrége; on oblige ce qui a échappé aux ciseaux à ne se porter que d'un seul côté; on livre l'autre à l'aiguillon cruel des mouches, des taons, des mouffiques.

Le toupet, ou cette partie de l'encolure qui passe entre les deux oreilles, tombe sur le front où elle se divise en deux parties, dont chacune se rend sur un des yeux qu'elles mettent à l'abri de l'impression trop forte des rayons lumineux, de l'abord de la poussière & autres corps étrangers qui pourroient offenser cet organe, le toupet, destiné par la nature à suppléer dans le cheval aux sourcils qu'elle lui a refusés, on le coupe impitoyablement, & on est tout surpris ensuite des nombreuses altérations qu'éprouve l'organe de la vue. »



LA GOUTTE D'EAU.

Par Mr. le marquis de Fulvy.

Cachée au fond des eaux, humble mais sûr
asyle,

Certaine goutte d'eau jadis
Ne sentoît pas assez le prix